



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CP/ND 267-16
Mandature 2016 – 2021
Assemblée Générale 2016-2021/2016-02

PROCES VERBAL N° 2016-2021/2016 - 02.
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE
2016

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le mercredi 14 décembre 2016 à 17h30 au siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Etaient absents et excusés :

- Mme CANTEREL Sylvie
- Mme DHENIN Cindy
- M. FALEMPIN François
- M. PARRET Pascal
- M. SOLMON Gilles

Etaient absents et non excusés :

- Mme FABEL Sonia

Etaient présents :

- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- M. AUTIN Hervé
- M. BRUSCHERA Christophe
- Mme CHICOT Marie-Ange
- M. CROISE David
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DORE Christophe
- M. DUCROC Christian
- Mme DUMESNIL Christine
- M. GUILLON Thierry
- M. HUBERT Michel
- M. LARCHEVEQUE Alain
- M. LEFEBVRE Bruno
- M. LEMASSON Rodolphe
- M. MOLLIN Eric

- M. MORAIS Carlos
- M. MOULARD Dominique
- Mme TONIN Carmen
- Mme VINET Murielle

Était invité et présent :

- M. NOTTEBART, DRFIP

Assemblée Générale n° 02

Ordre du jour.

Le mercredi 14 décembre 2016 à 17h30 dans l'amphithéâtre, 1^{er} étage

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

<u>Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 03/11/2016</u>

I POINTS SOUMIS AU VOTE

<u>Point n°1 : Vote de l'arrêté du budget rectifié 2016 n°2 de la CMA et des trois CFA adopté par le Bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.</u>
--

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget rectifié n°2 2016 – dossier de synthèse (document n°1)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

<u>Point n°2 : Vote des tarifs des prestations 2017 de la CMA76, adoptés par le Bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.</u>

Document de travail transmis préalablement :

- Proposition de tarifs 2017 (documents n°2.1 et 2.2)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

<u>Point n°3 : Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs 2017 de la CMA 76 et de trois CFA, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.</u>
--

Document(s) de travail transmis préalablement :

- Budget primitif de l'exercice 2016 (Document n°3).

Intervention(s) en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

<u>Point n°4 : Vote de l'arrêté du montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les agents dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, en application de la circulaire APCMA du 02/03/2016, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.</u>

Document de travail transmis préalablement :

- *Circulaire APCMA du 02/03/2016 (Document n°4).*

Point n°5 : Vote de l'arrêté du montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les élus dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, à la hauteur des frais réellement engagés et sur justificatifs, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document de travail transmis préalablement :

- *Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).*

Point n°6 : Vote de l'arrêté des indemnités de fonctions des membres de l'Assemblée Générale à l'exclusion du Président et du Trésorier à la hauteur de 11 (onze) points par demi-journée de vacation, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- *Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).*

Point n°7 : Vote de l'arrêté de l'indemnité de fonction du Président à la hauteur de 393 (trois cent quatre-vingt-treize) points, majorés de 50 (cinquante) points supplémentaires du fait de l'existence d'un service de formation des apprentis, soit un total de 443 (quatre cent quarante-trois) points, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- *Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).*

Point n°8 : Vote de l'arrêté de l'indemnité de fonction du Trésorier à la hauteur de 50% (cinquante pourcents) de l'indemnité allouée au Président hors majoration, soit un total de 196,50 (cent quatre-vingt-seize virgule cinquante) points, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- *Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).*

Point n°9 : Validation de transactions avec Monsieur Hervé AUBERT, adoptées par le bureau en date du 16/11/16.

Présentation de la démarche et du protocole transactionnel.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

Point n°10 : Propositions en matière de représentations extérieures, adoptées par le bureau en date du 16/11/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Liste des représentations à pourvoir (Document n°6).

Point n°11 : Membres associés / Membres honoraires. Proposition en matière de Membres associés / Membres honoraires, adopté par le bureau en date du 16/11/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Règlement intérieur de la CMA – article relatif aux membres associés (Document n°7).

Point n°12 : Proposition de modification du liquidateur d'artisan vacances.

Le Président DORE ouvre la séance à 17h40.
Il fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 03/11/2016

VOTE :

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 03 NOVEMBRE 2016 EST ADOPTE A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, SOUS RESERVE D'UNE CORRECTION DEMANDEE ET VALIDEE PAR L'ASSEMBLEE.

I POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 : Vote de l'arrêté du budget rectifié 2016 n°2 de la CMA et des trois CFA adopté par le Bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget rectifié n°2 2016 – dossier de synthèse (document n°1)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 196 :

VOTE :

LE BUDGET RECTIFIE N°2 DE L'EXERCICE 2016 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA ADOPTE PAR LE BUREAU DU 16/11/16 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°2 : Vote des tarifs des prestations 2017 de la CMA76, adoptés par le Bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Proposition de tarifs 2017 (documents n°2.1 et 2.2)

Intervention en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 197 :

VOTE :

LA PROPOSITION DES TARIFS DES PRESTATIONS 2017 DE LA CMA 76 ET DE LA FOIRE DE ROUEN, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/2016 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°3 : Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs 2017 de la CMA 76 et de trois CFA, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- Budget primitif de l'exercice 2016 (Document n°3).

Intervention(s) en séance :

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 198 :

VOTE :

LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA ADOPTE PAR LE BUREAU DU 16/11/16 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :

15 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

4 VOIX « ABSTENTION »

Point n°4 : Vote de l'arrêté du montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les agents dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, en application de la circulaire APCMA du 02/03/2016, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Circulaire APCMA du 02/03/2016 (Document n°4).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 199 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'APPLIQUER L'ANNEXE XV DU STATUT DES PERSONNELS DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT EN SON ARTICLE I-B) POUR LES MONTANTS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET NUITÉES, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

AUSSI, LES PLAFONDS DE REMBOURSEMENT D'HOTELLERIE RESSORTENT A :

110,00 € TTC PAR NUITÉE,

SAUF DANS LES DÉPARTEMENTS 75, 92, 93, 94, 77 ET 95 AINSI QUE DANS LES COMMUNES DE BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, NANTES, NICE, RENNES, STRASBOURG ET TOULOUSE), OU LE PLAFOND EST FIXE A 140,00 € TTC PAR NUITÉE.

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CES PLAFONDS ET SUR PRÉSENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS.

Point n°5 : Vote de l'arrêté du montant du remboursement des frais de repas et nuitées, avancés par les élus dans le cadre de leur mission définie à la CMA 76, à la hauteur des frais réellement engagés et sur justificatifs, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 200 :

VOTE :

EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 12 MAI 2011, LA PROPOSITION DE LIMITER LE MONTANT DES REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NUITEE DES ELUS, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

AUSSI, LES PLAFONDS DE REMBOURSEMENT D'HOTELLERIE RESSORTENT A :

110,00 € TTC PAR NUITEE,

SAUF DANS LES DEPARTEMENTS 75, 92, 93, 94, 77 ET 95 AINSI QUE DANS LES COMMUNES DE BORDEAUX, LILLE, LYON, MARSEILLE, MONTPELLIER, NANTES, NICE, RENNES, STRASBOURG ET TOULOUSE), OU LE PLAFOND EST FIXE A 140,00 € TTC PAR NUITEE.

CES FRAIS SONT REMBOURSES AUX FRAIS REELS, DANS LA LIMITE DE CES PLAFONDS ET SUR PRESENTATION DES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS.

Point n°6 : Vote de l'arrêté des indemnités de fonctions des membres de l'Assemblée Générale à l'exclusion du Président et du Trésorier à la hauteur de 11 (onze) points par demi-journée de vacation, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 201 :

VOTE :

L'INDEMNITE DE FONCTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE A L'EXCLUSION DU PRESIDENT ET DU TRESORIER A LA HAUTEUR DE 11 (ONZE) POINTS PAR DEMI-JOURNEE DE VACATION, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 16/11/16 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

Point n°7 : Vote de l'arrêté de l'indemnité de fonction du Président à la hauteur de 393 (trois cent quatre-vingt-treize) points, majorés de 50 (cinquante) points supplémentaires du fait de l'existence d'un service de formation des apprentis, soit un total de 443 (quatre cent quarante-trois) points, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 202 :

VOTE :

L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT A LA HAUTEUR 393 (TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE) POINTS MAJORES DE 50 (CINQUANTE) POINTS SUPPLEMENTAIRES DU FAIT DE L'EXISTENCE D'UN SERVICE DE FORMATION DES APPRENTIS, SOIT UN TOTAL DE 443 (QUATRE CENT QUARANTE TROIS) POINTS, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 16/11/16 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

Point n°8 : Vote de l'arrêté de l'indemnité de fonction du Trésorier à la hauteur de 50% (cinquante pourcents) de l'indemnité allouée au Président hors majoration, soit un total de 196,50 (cent quatre-vingt-seize virgule cinquante) points, adopté par le bureau en date du 16/11/16 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 12/12/16.

La valeur du point est la même que celle s'appliquant au calcul des rémunérations des agents des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- Arrêté du 12 mai 2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des chambres de métiers et de l'artisanat de région, de leurs sections, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers de l'artisanat départementales (Document n°5).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 203 :

VOTE :

L'INDEMNITE DE FONCTION DU TRESORIER A LA HAUTEUR DE 50% (CINQUANTE POURCENTS) DE L'INDEMNITE ALLOUEE AU PRESIDENT HORS MAJORATION, SOIT UN TOTAL DE 196,50 (CENT QUATRE-VINGT-SEIZE VIRGULE CINQUANTE) POINTS, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 16/11/16 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 12/12/16 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA VALEUR DE POINT EST LA MEME QUE CELLE S'APPLIQUANT AU CALCUL DES REMUNERATIONS DES AGENTS DES CMA.

Point n°9 : Validation de transactions avec Monsieur Hervé AUBERT, adoptées par le bureau en date du 16/11/16.

Présentation de la démarche et du protocole transactionnel.

Intervention en séance :

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale

La transaction ayant échoué, il n'y a pas de vote.

Point n°10 : Propositions en matière de représentations extérieures, adoptées par le bureau en date du 16/11/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Liste des représentations à pourvoir (Document n°6).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 204 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RESOLUTION PORTANT SUR LA MISE A JOUR DES REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS EXTERIEURES, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/2016 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE M. LARCHEVEQUE REPRESENTANT LA CMA76 AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT), ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE MME CANTEREL TITULAIRE, MME DUMESNIL SUPPLEANTE, REPRESENTANT LA CMA76 AU CDOA (COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE), ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE M. MOLLIEN TITULAIRE, ET M. DARTOIS SUPPLEANT REPRESENTANT LA CMA76 A LA COMMISSION CHARGEE DU PLAN DE GESTION DES DECHETS, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE M. AUTIN ET DUCROC REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) COMCOM COTE D'ALBATRE, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE MM. BRUSCHERA ET DARTOIS REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE ROUEN, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA NOMINATION DE MM. DECHERENCE ET LOUVET REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE CANTELEU, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MM. DEHAYES ET DECHAMPS REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE GOURNAY EN BRAY, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MM. LEMASSON ET LARCHEVEQUE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE EU, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. CROISE ET MME FENESTRE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DU HAVRE, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. DORE ET MME CHICOT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE BOLBEC, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MM. AUTIN ET LARCHEVEQUE REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE MONTS ET VALLEES / PETITS CAUX, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MMES DUMESNIL ET TONIN REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE YVETOT, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MM. LEGER ET HUBERT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE SOTTEVILLE LES ROUEN, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. LARCHEVEQUE ET DUCROC REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE LA COTE D'ALBATRE ENTRE MER ET LIN, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. DORE ET MME CHICOT REPRESENTANTS LA CMA76 AU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) DE PORT JEROME, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. PARRET REPRESENTANT LA CMA76 A LA DISE (DELEGATION INTERSERVICES DE L'EAU), ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. MOLLIEN REPRESENTANT LA CMA76 A LA CLE-SAGE (COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX), ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE MM. MOLLIEN ET DECHERENGE REPRESENTANT LA CMA76 A LA COMMISSION EAU SEINE NORMANDIE (AGENCE DE L'EAU), ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. CROISE REPRESENTANT LA CMA76 A L'AURH (AGENCE D'URBANISME DU HAVRE), ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA NOMINATION DE M. MOULARD REPRESENTANT LA CMA76 A L'ASSOCIATION PME DEVELOPPEMENT DE SMA (SEINE MARITIME ATTRACTIVITE), ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/16 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Point n°11: Membres associés / Membres honoraires. Proposition en matière de Membres associés / Membres honoraires, adopté par le bureau en date du 16/11/16.

Document de travail transmis préalablement :

- Règlement intérieur de la CMA – article relatif aux membres associés (Document n°7).

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 205 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE NOMINATION DE 12 (DOUZE) MEMBRES ASSOCIES COMME PREVU A L'ARTICLE 24 DU REGLEMENT INTERIEUR ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/2016 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LA PROPOSITION DE DESIGNER 3 (TROIS) MEMBRES HONORAIRES COMME PREVU A L'ARTICLE 24 DU REGLEMENT INTERIEUR ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/2016 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LES 12 MEMBRES ASSOCIES SONT :

M. NICOLAS GOUIN, M. DANIEL CAVELIER, M. MAURICE POISSON, MME ISABELLE LE CAPLAIN, M. DAVID LEGER, M. HERVE DEHAYES, M. JEAN-LOUIS DECHERENGE, MME AUDREY FENESTRE, M. PHILIPPE SIMEON, M. CHRISTOPHE BENARD, M. MICHEL LEVISTRE, M. THIERRY VALLEY.

LES 3 MEMBRES HONORAIRES SONT :

M. DANIEL BARDOR, M. RENE DECHAMPS, M. JEAN-PIERRE LOUVET

Point n°12 : Proposition de modification du liquidateur d'artisan vacances.

Résolution 2016-2021/ 2016-02/ AG 206 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE NOMMER M. DORE EN SA QUALITE DE PRESIDENT DE LA CMA 76 EN TANT QUE LIQUIDATEUR DE L'ASSOCIATION ARTISAN VACANCES ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 16/11/2016 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autres questions ou remarques, le Président DORE lève la séance à 20h10.



Christophe DORE,
Président de la CMA 76

